

L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—États-Unis, \$3.50.
Tout semestre commencé se paie en entier.
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. XI.

No. 43.

Prix du numéro, 7 centins.—Annonces, la ligne, 10 centins.
Toute communication doit être affranchie.
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

JEUDI, 21 OCTOBRE 1880

AVIS IMPORTANTS

L'Opinion Publique est imprimée et publiée tous les jeudis par la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND (limitée), à ses bureaux, Nos. 5 et 7, rue Bleury, Montréal.

Le prix d'abonnement pour ceux qui paient d'avance, est de TROIS PIASTRES par année pour le Canada et TROIS PIASTRES ET DEMIE pour les États-Unis; mais on exige de ceux qui ne se conforment pas à cette règle \$3.25 par année s'ils ne paient qu'au bout de trois mois, et \$3.50 s'ils ne règlent qu'à la fin de l'année.

Les lettres d'abonnements ou traitant d'autres affaires doivent être adressées à G.-B. BURLAND, Gérant, ou : "Au Gérant de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Adresser les correspondances littéraires : "Au Rédacteur de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Si une réponse est demandée, il faut envoyer une estampille pour en payer le port.

Lorsqu'on veut obtenir des exemplaires extra du journal, le prix de ces exemplaires, en estampilles ou autres valeurs, doit accompagner la demande.

Nos abonnés à Montréal sont priés de nous faire connaître toute irrégularité dans le service du journal.

ÇA ET LÀ

La vente des terres de la Couronne qui a eu lieu vendredi dernier, a rapporté au gouvernement beaucoup plus qu'il n'est pérait. Cette vente a donné la somme de \$261,721.75, et le gouvernement ne comptait que sur environ \$100,000.

La presse anglaise, qui a critiqué pendant quelque temps si sévèrement la manie du divorce aux États-Unis, commence à s'alarmer des proportions qu'elle prend en Angleterre. Il y avait, aux dernières assises des cours civiles de Londres, environ six cents causes de divorces inscrites sur le rôle.

Le Rév. P. Lacasse, l'apôtre de la colonisation dans le diocèse de Québec, a fait une lecture, la semaine dernière, à la Maison Saint-Pierre de Montréal, au profit de la Société Saint-Vincent de Paul. Il a été vivement applaudi par son auditoire. Le P. Lacasse est aussi bon canadien que missionnaire dévoué, et il parle bien.

Depuis quelque temps, aux États-Unis, plusieurs mariages ont été contractés par télégraphe. Mais voici que la presse conteste la validité de ces unions. Le mouvement a été inauguré par un journaliste qui, croyant avoir épousé "télégraphiquement" une jeune et jolie femme, s'est trouvé, un beau jour, en présence d'un laideron d'âge très mur, réclamant de lui tous les droits de l'épouse légitime.

Le *Globe* donne son approbation aux arrangements du Pacifique. Il applaudit à la clause du contrat qui oblige les entrepreneurs à terminer la ligne jusqu'aux Montagnes Rocheuses en trois ans, et il

déclare qu'on ne saurait avoir d'objection "à ce que la compagnie reçoive un prix raisonnable, pourvu qu'elle donne les garanties voulues pour l'exécution des travaux." On sait que le *Herald* de cette ville s'est déjà exprimé à peu près dans le même sens.

On a beaucoup remarqué, dit la *Patrie*, un récent article du *Contemporary*, revue importante de Londres, sur les relations entre le Canada et l'Angleterre. Cet article était de la plume d'un membre du parlement, M. George Anderson. Ce qui frappe dans cet aperçu de la situation politique et économique du Canada, c'est que l'écrivain entrevoit la nécessité d'un changement. Sans se prononcer en faveur de la rupture du lien colonial, M. Anderson soutient que le Canada devrait resserrer ses relations commerciales avec les États-Unis.

M. Gélinas a quitté L'OPINION PUBLIQUE parce qu'il n'approuvait pas deux ou trois articles publiés par M. David. Il reste à la *Minerve* avec M. Provancher qui a assisté et même parlé au dîner Fréchette. Pourquoi cette différence de poids et de mesures? Quelle contradiction!

Le *Journal des Trois Rivières* inspiré comme la *Minerve* par M. Gélinas, dénonce L'OPINION PUBLIQUE. Quelle mesquine vengeance! Et ce que les conservateurs intransigeants qui veulent faire leurs petites affaires aux dépens du parti ne s'aperçoivent pas que les hommes intelligents et raisonnables de ce parti les répudient? Est-ce que le dîner Fréchette n'a pas été une leçon suffisante?

On lit dans le *Journal de Québec* du 16 octobre :

Il y a eu, aujourd'hui, 190 ans que sir William Phipps parut devant Québec avec une flotte anglaise et envoya un parlementaire au gouverneur, M. de Frontenac, le sommant de lui livrer la ville. Ce dernier reçut l'envoyé avec l'appareil le plus imposant : M. de Frontenac était entouré d'un grand nombre de brillants officiers sur le visage desquels on lisait autre chose que le découragement.

Le parlementaire ne put dissimuler son étonnement à la vue de cette brillante réunion. Cependant, il exposa le but de sa mission, qui était de demander qu'on livrât la ville, au nom du roi d'Angleterre. Il ajouta que sir W. Phipps, le commandant de la flotte, demandait une réponse immédiate.

M. de Frontenac dit au parlementaire de retourner vers son maître et de lui dire qu'il allait lui répondre "par la bouche de ses canons." Cette parole mémorable fut bientôt suivie de son exécution, et Phipps, après une vaine tentative, fut contraint de retourner à Boston.

M. Fabre, allant en France, a fait la traversée en même temps que l'hon. M. Starnes. Il raconte ses impressions de voyage dans une correspondance qui se termine comme suit :

M. Starnes et moi, nous avons d'un commun accord renoncé à former une coalition, du moins durant ce voyage. Il a fait trop beau pour faire de la politique. Il était disposé à m'immoler le Conseil législatif, mais par générosité d'âme et peut-être par un secret espoir d'entrer un jour dans ce corps auguste, je ne voulais pas accepter ce sacrifice. Je crains au fond qu'il ne soit guère plus conseiller législatif que je ne suis sénateur : mais il serait volontiers sénateur et moi conseiller législatif. Dans tous les cas, c'est un aimable compagnon de voyage. Il était le favori de tous à bord et même des dames. Nous l'appelions l'a-

miral, et nous avons fait honneur à son étoile de notre heureuse traversée. Il ne faut pas s'en étonner, car il a su conserver sa belle humeur au sein du Conseil législatif, et il serait homme à égarer, même le Sénat, que j'attriste de ma présence.

On lit dans l'*Electeur* de Québec :

Dernièrement, on lisait du haut de toutes les chaires du diocèse un mandement de Mgr l'archevêque de Québec, annonçant la formation d'une association pour la colonisation du pays. Nous croyons qu'une pareille association, si elle est bien conduite, est appelée à produire des résultats considérables. Ce qui empêche l'établissement de nos terres publiques par ceux qui nous laissent pour aller aux États-Unis, c'est la difficulté pour celui qui n'a pas un peu d'argent d'y vivre jusqu'à ce qu'il puisse récolter assez pour la consommation de sa famille. Qu'on procure aux gens les moyens de gagner de l'argent pour vivre pendant qu'ils défrichent leurs terres, et nous croyons qu'il sera facile de trouver des colons parmi un grand nombre de ceux qui émigrent aux États-Unis pour aller y travailler dans les manufactures.

Dans un article très bien fait, l'*Electeur* de Québec s'efforce de démontrer qu'on doit engager notre population à se livrer à l'agriculture plutôt qu'à l'industrie. Il fait voir la supériorité de la première sur l'autre dans les termes suivants :

Nous n'hésitons pas à dire qu'au point de vue de l'indépendance et du caractère des habitants d'un pays, au point de vue de leur développement physique, intellectuel et moral, il vaut beaucoup mieux qu'ils se livrent à l'agriculture qu'au travail manufacturier. Les manufactures produisent, il est vrai, la richesse dans un pays bien plus rapidement que l'agriculture, mais elles ne la distribuent pas aussi bien qu'elle. Dans les pays manufacturiers, à côté de fortunes colossales chez quelques individus, on trouve la plus épouvantable misère chez des milliers d'autres. On ne voit pas de ces grands contractants des pays agricoles jouissant d'institutionnelles.

Nos évêques ont donc cent fois raison, sans condamner les manufactures, d'engager le peuple à rester dans l'agriculture, d'essayer de les détourner d'émigrer dans les villes manufacturières. Où pourrait-on trouver une population supérieure, sous le rapport physique, intellectuel et moral à celle de nos campagnes? Où pourrait-on trouver un homme plus heureux que l'habitant du Bas-Canada qui, après quelques années de rude labeur, a réussi à s'assurer une modeste aisance.

L'*Electeur* a raison en principe, mais les inconvénients de l'industrie ne doivent pas empêcher les gouvernements de faire tout en leur pouvoir pour la développer dans les pays qu'ils dirigent. Etant donné qu'une grande partie de notre population préfère l'industrie à l'agriculture, mieux vaut qu'elle travaille dans les manufactures du pays que dans les usines américaines.

Le *Courrier de Montréal* se plaint amèrement de ce qu'on l'accuse de s'être rendu coupable de libéralisme, lorsqu'il a la conscience d'avoir dit et fait ce que son devoir et le patriotisme lui dictaient. Est-ce que notre confrère ne suit pas quel danger il court depuis longtemps? Est-ce qu'il ne sait pas que le meilleur moyen de détruire un homme dans ce pays est de l'accuser de libéralisme. Soyez catholique tant que vous voudrez, du moment que vous déplaitez à une certaine école, que vous prenez la liberté de différer d'opinion avec elle, elle ne prend pas la peine de discuter, elle vous accuse de libéralisme et le combat est fini : vous êtes classé parmi les hommes dangereux. Le libéralisme est un huitième péché

qu'on vient d'ajouter aux péchés capitaux et dont on se rend coupable bon gré mal gré, sans le vouloir, sans le savoir, à propos de tout ou de rien.

Voici ce que dit le *Courrier* :

Le *Courrier du Canada* dénonce notre article de samedi comme un écrit rempli de faussetés et d'erreurs libérales, mais il se garde bien de dire en quoi nous avons faussé la vérité, ou fait preuve de libéralisme. Lorsque le confrère a accusé quelqu'un d'hérésie, il croit avoir tout dit, et ne se considère pas du tout comme obligé de prouver ses assertions. Dénoncez, confrère, nous commençons à être accoutumés à votre mauvaise foi et nous ne nous en portons pas plus mal, après toutes vos dénonciations.

Personne n'était obligé d'assister au dîner Fréchette. Nous vous avons même reconnu le droit de dire que vos rancunes politiques vous empêchaient d'y assister, quoique nous soyons d'avis qu'il eût été plus convenable pour vous de n'en rien dire, mais nous ne reconnaissons à personne le droit de nous accuser de libéralisme, parce qu'il nous a plu d'y assister.

De plus lorsque poussé à bout par vos attaques saugrenues nous jurerons à propos de nous défendre, nous le ferons, soyez en persuadés. Vous pourrez nous accuser d'erreurs libérales si cela peut vous faire plaisir. On sait maintenant ce que valent vos accusations. Si pour être conservateur il faut vous reconnaître comme juge suprême de toutes vos actions, nous vous tirons notre révérence. Dans le cas actuel nous nous consolons d'avoir encouru votre blâme, en songeant que nous le partageons avec des conservateurs que vous aurez beaucoup de peine à faire passer pour des libéraux. Allez-y gaiement, nous sommes en très bonne compagnie et vos dénonciations nous amusent énormément.

BANQUET FRÉCHETTE

Nous avons déjà parlé de ce magnifique banquet dont le succès fait honneur à la population de Montréal. Sir A.-A. Dorian qui présidait, a fait l'un de ses meilleurs discours, l'avocat éminent, le juge distingué s'est fait homme de lettres pour la circonstance, et il a exprimé dans un langage élégant les pensées les plus heureuses.

Le juge Johnson n'a dit que quelques mots, mais c'était de l'or. L'hon. M. Chauveau a parlé comme de coutume, ou plutôt il a lu un discours remarquable. Pourquoi lire quand on parle si bien?

Le lauréat lui-même a lu son discours, un discours charmant, bourré d'esprit, parfumé de poésie, mais un peu léger peut-être, pas assez ému, trop conférence. C'était un bijou, mais un bijou qui ne paraissait pas assez fait pour la circonstance.

Le fait est qu'on a tort de lire à un banquet.

M. Robitoux a dit, dans le langage le plus classique, des choses charmantes. Le juge Dugas a aussi très bien parlé.

Il faudrait aussi parler des discours prononcés par MM. Ouimet, député de Laval, Préfontaine, député de Chambly, Ethier, Beaugrand, etc., mais ce serait trop long.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

L'IRLANDE

Tous les regards sont tournés en ce moment du côté de l'Irlande. M. Froude écrit : L'état actuel des choses en Irlande ne peut durer, et l'agitation va probablement forcer le gouvernement à convoquer le Parlement de bonne heure, peut-être en novembre. Un bill sera alors présenté pour satisfaire le parti de Parnell, et la Chambre des Lords le rejettera. Alors il